

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 24 (1977)
Heft: 11-12

Artikel: Premiers secours, protection en cas d'accident et de catastrophe en France : "Bulletin d'information du Ministère de l'Intérieur"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366447>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Premiers secours, protection en cas d'accident et de catastrophe en France

«Bulletin d'information du Ministère de l'Intérieur»

Un service rendu à la population

Avant-propos de la rédaction

Wd — Il y a des années que le Gouvernement français s'efforce de donner des conseils à la population sur la manière de se protéger et de porter des secours en cas d'accidents dans le ménage ou sur la route, et lors de catastrophe plus ou moins graves ou de calamité sur le plan national.

Campagne «Sécurité familiale»

organisée par la Direction de la Sécurité civile du Ministère de l'Intérieur

Fiche technique No 3

Que faire en cas d'accidents? Les premiers secours

Un banal accident peut devenir grave, en raison d'une réaction inadaptée.

1. Eléments statistiques

Parmi les 5000 personnes qui périssent chaque année dans ces accidents domestiques, on doit distinguer ceux qui meurent

- par suite de chute (2000)
- par suffocation, asphyxies (1200)
- par le feu ou par des liquides brûlants (770)
- par empoisonnement (740)
- par électrocution (200)

En présence d'un accident, il convient d'effectuer quelques gestes qui, bien souvent, peuvent sauver la vie de la personne, en attendant l'arrivée des secours.

Qu'il s'agisse des accidents de la route ou de ceux qui se produisent à la maison, l'action des secouristes est bien souvent déterminante.

2. L'action des secouristes

Début 1977, on dénombrait environ 1 600 000 secouristes formés soit par

- la Croix-Rouge française
- la fédération nationale de protection civile
- la fédération nationale des sapeurs-pompiers
- la fédération française de sauvetage et de secours
- différentes administrations (police nationale, armée, SNCF)

Ces actions de formation sont sanctionnées par un brevet de secourisme à l'échelon national qui est délivré par le Ministère de l'Intérieur. Celui-ci couronne un apprentissage de 15

Le «Bulletin d'information du Ministère de l'Intérieur», qui paraît régulièrement, est l'organe par excellence permettant d'atteindre ces buts. Les cercles concernés et les instances compétentes peuvent y trouver de la documentation sur des sujets divers: lutte contre la criminalité et la drogue, dégâts dus à des incendies, directives en vue de se protéger contre le feu, mesures administratives et techniques des autorités politi-

séances (environ 30 heures) et l'étude d'un manuel de 250 pages.

Ces cours ouverts à tous, à partir de 16 ans, sont gratuits: ils ont lieu le soir, deux fois par semaine, pendant environ 2 mois.

Mais si vous n'appartenez pas à une profession médicale, si vous n'avez pas suivi de cours de secourisme, si vous n'êtes pas titulaire du brevet de secouriste, lisez et reprenez attentivement les quelques conseils suivants, adaptés aux cas les plus fréquents.

3. Les premiers gestes à effectuer en cas d'accidents

Ayez toujours à votre portée une trousse de secours et une liste de numéros de téléphone à former en cas d'urgence.

A. La trousse de secours

- Pour arrêter le sang (si ce n'est pas une section d'artère ou de veine): coussin «hémostatique» tout prêt. Eau oxygénée.
- Pour désinfecter: antiseptique incolore, flacon d'alcool à 90°.
- Pour les pansements: coton hydrophile, compresses de gaze et sparadrap. Pansements adhésifs tout prêts. Bande de crêpe.
- Instruments: ciseaux à bouts ronds, pince à écharde, épingles de sûreté.
- Produits conseillés mais non obligatoires: ampoule auto-injectable de sérum anti-vénimeux (à conserver au réfrigérateur, entre les promenades). Pommade calmante (piqûres d'insectes). Pommade «anti-ecchymotique» (pour prévenir les «bleus»). Aspirine, élixir parégorique (liquide ou comprimés). Alcool de menthe (petits malaises). Sucres.

B. La liste des numéros de téléphone à former en cas d'urgence

Avoir sur soi et à portée de son télé-

phone les numéros des organismes à appeler en cas d'accidents, cela permet de ne pas s'affoler et surtout de gagner un temps précieux.

Le supplément au No 78 du Bulletin du 15 juin 1977, consacré à la campagne «Sécurité familiale», contient de précieuses indications sur les premiers secours, le degré de l'instruction et les possibilités d'acquiescer une formation de secouriste. On notera que la fédération nationale de protection civile forme également des secouristes.

— le médecin traitant

- les sapeurs-pompiers
- la gendarmerie ou la police nationales (à la campagne, la gendarmerie)
- l'hôpital le plus proche ou la clinique
- l'ambulance
- le centre antipoison
- le centre pour le traitement des brûlés
- le numéro d'électricité secours ou en agglomération celui de gaz secours

C. Les premiers gestes

En cas de brûlure (la liste des 15 centres de grands brûlés est parue dans le BI No 77)

- Les petites brûlures sans cloque doivent être laissées sans pansement. Calmer la douleur en les trempant dans l'eau froide.
- Pour les brûlures plus importantes, appelez le médecin.
- Pour une brûlure grave, prévenez l'hôpital. Demandez une ambulance. Un brûlé doit rester allongé.
- Enlevez les vêtements, sauf la dernière couche, puis inondez d'eau froide: ne nettoyez jamais les brûlures.
- Ne pas mettre de corps gras sur une brûlure récente.

En cas d'intoxication

- Ne perdez pas de temps, appelez le médecin ou téléphonez directement au centre antipoison qui vous conseillera en attendant l'arrivée des premiers soins. La liste des centres antipoisons (Centre d'information et de documentation toxicologiques) a été publiée dans le No 73 du Bulletin d'information.

- En principe, évitez de la soigner vous-même.
- Pratiquez le bouche-à-bouche, en cas d'arrêt respiratoire.

En cas d'asphyxie

- Appelez les pompiers avant même le médecin.
- Installez la personne bien à plat sur le dos, la tête basculée en arrière.
- En attendant l'arrivée des secours, pratiquez le bouch-à-bouche.

En cas de noyade

- Appelez immédiatement les pompiers.
- S'il s'agit d'un enfant, prenez-le par les pieds et maintenez le cinq secondes la tête en bas.
- Pratiquez la respiration artificielle par le bouche-à-bouche. Ne cessez qu'à l'arrivée des secours, en vous faisant relayer au besoin.

En cas d'électrocution

- Couper le courant ou appeler EDF secours.

- Appelez immédiatement les pompiers.
- Dégagez la victime en vous isolant: avec un bâton ou un linge sec.
- Ne dégagez jamais vous-même la victime d'un courant à haute tension.

En cas de blessure

- Ne perdez pas de temps à appeler le médecin si vous ne pouvez le faire venir rapidement.
- Si la chute a causé un traumatisme important, si les blessures vous paraissent graves, transportez le blessé à l'hôpital en ambulance (sapeurs-pompiers ou autres).
- Appuyez sur une plaie qui saigne.

En cas d'accidents de la route, ayez toujours à l'esprit ces trois principes: protéger, alerter, secourir

- Protéger: Afin d'éviter un autre accident, garez-vous convenablement, coupez le contact de la voiture accidentée, serrez le frein et placez le triangle obligatoire de présignalisation.

- Alerter: Prévenez les gendarmes, ce sont eux qui alerteront les secours spécialisés. S'il y a un grand blessé, ne le prenez jamais en charge dans votre propre voiture.
- Secourir: Agir de toute urgence dans deux cas seulement:

1. Asphyxie: pratiquez le bouche-à-bouche,
2. Hémorragie: appliquez la technique de la compression directe.

Si le blessé respire, s'il ne saigne pas, si rien ne le menace (incendie, éboulis de terrain, etc.), attendez l'arrivée des secours d'urgence.

Sipri: la menace nucléaire augmente

En 1976, 334 milliards de dollars ont passé dans l'armement

beu - Dans son récent rapport annuel, l'Institut international d'étude de la paix de Stockholm évalue à 334 milliards de dollars les dépenses faites l'année passée en vue de l'armement sur le plan mondial, dont 70 %, soit 234 milliards de dollars, concernent les deux grands systèmes d'alliance, l'OTAN et le Pacte de Varsovie.

Le tiers monde, sans la Chine, a dépensé 15 % de ladite somme, soit 51 milliards de dollars: 26 milliards de dollars au Moyen-Orient, 6,6 milliards de dollars en Extrême-Orient (sans la Chine) et 6,6 milliards de dollars en Afrique (sans l'Egypte), 5,6 milliards en Amérique du Sud, 4 milliards dans la partie sud-est de l'Asie et approximativement 1 milliard de dollars en Amérique centrale. La République populaire de Chine n'a plus publié de budget depuis 1960. On peut cependant évaluer ses dépenses militaires à 10 % approximativement des dépenses totales admises, soit à 33,4 milliards de dollars.

Les dépenses militaires varient sensiblement d'un pays du tiers monde à l'autre. En 1975, les Etats les plus prodigues du tiers monde furent l'Iran (7,3 milliards de dollars), l'Egypte (5,4 milliards) et l'Arabie saoudite

(4,4 milliards de dollars). Israël a dépensé 3,6 et l'Inde 2,6 milliards de dollars.

Sur le plan mondial, c'est en grande partie le commerce des armes qui a permis le développement de l'armement. L'Office américain pour le contrôle de l'armement et du désarmement évalue à plus de 10 milliards de dollars par an les transactions financières opérées dans le domaine du commerce des armes. Les récentes commandes d'armes permettent même d'admettre un chiffre de 20 milliards de dollars.

Les quatre plus grands producteurs d'armes sont les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Grande-Bretagne et la France. Ce sont eux qui continuent à dominer ce genre de commerce. Vers 1970, 90 % approximativement de toutes les armes, vendues provenaient de ces pays: 34 % des Etats-Unis, 34 % de l'URSS, 10 % de Grande-Bretagne et 10 % de France.

Au total, l'année passée, 95 Etats ont importé des armes lourdes et près de 105 Etats (dont 75 % appartiennent au tiers monde) de l'outillage militaire de tout genre. Les pays du tiers monde qui produisent sous licence des armes ou des éléments d'armements deviennent toujours plus nombreux. Pour l'instant, il est relativement rare que des pays coopèrent à des projets, mais, dans ce domaine également, les cas deviennent plus fréquents. L'Ar-

gentine, le Brésil, la Colombie, l'Egypte, l'Inde, l'Indonésie, la Corée du Nord, la Corée du Sud, le Pakistan, le Pérou, les philippines, Singapour, Taïwan et le Venezuela produisent des armes lourdes ou des éléments grâce à des licences qui leur ont été cédées par la Chine, la Tchécoslovaquie, la France, la République fédérale allemande, Israël, l'Italie, l'Espagne, la Suisse, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Union soviétique. Dans les pays en voie de développement, on construit sous licence surtout des avions militaires, des armes télécommandées et des blindés.

Le Sipri estime que l'évolution de la situation est très grave, si l'on considère la course aux armements entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et la divulgation irréversible de la technologie nucléaire. A son avis, la menace d'une guerre atomique augmente d'une manière constante. Le Sipri manifeste son inquiétude face aux arsenaux d'armes atomiques, à la dissémination de telles armes et à l'absence de contrôle de sécurité dans le domaine atomique.

Sur le plan quantitatif, les Etats-Unis et l'Union soviétique possèdent un immense arsenal nucléaire. Les Etats-Unis ont indiqué qu'ils disposaient de 2124 systèmes porteurs: 1054 fusées intercontinentales, 656 fusées de sous-marins réparties sur 41 sous-marins atomiques stratégiques et 414

(«Handelsblatt» Düsseldorf)